



Bosquet.

ETABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT ATTESTATION DE SECURITE INCENDIE

Je soussigné Philippe BONTEMPS, Bourgmestre de la Ville de Durbuy, déclare que l'établissement d'hébergement touristique dénommé « Le Bosquet », situé Au-dessus des Hans 19 à 6941 Bomal, exploité par Monsieur Romain VALENTIN, Rue des Ardennes 63 à 6941 Bomal, d'une capacité de 12 personnes, répond aux normes de sécurité fixées par le Code Wallon du Tourisme.

En conséquence, je délivre pour ce gîte une attestation de sécurité incendie valable 5 ans, pour autant qu'aucune modification ne soit apportée au bâtiment ni à ses accès.

La présente attestation est délivrée suite au rapport établi le 10/01/2024 par le Lieutenant Jean-François LESPAGNARD – BZP Luxembourg – sous les références Pr23-09327-01-R-JFL-20240110.

DURBUY, le 12 janvier 2024.

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

VOIE DE RECOURS

Les obligations imposées par la présente attestation ainsi que le refus de délivrer une attestation peuvent faire l'objet d'un recours motivé.

Ce recours n'est pas suspensif, sauf s'il est introduit à l'encontre d'une décision de renouvellement de l'attestation, tel que précisé à l'article 84 du décret.

Il est adressé, dans les 30 jours de la présente, par lettre recommandée à la poste, et accompagné d'une copie de la demande, du rapport du BZP et de la présente à l'adresse suivante :

Monsieur le Ministre du tourisme
Commissariat Général du Tourisme
Av. Gouverneur Bovesse 74
5100 JAMBES